

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville



N° 40.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-cinq, Le 27 novembre à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
21 novembre 2025	
Date d'affichage	Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire. Alain GOLETTA, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS.
21 novembre 2025	
Nombre de Conseillers	Etaient représentés : Georgette BRAZIER (pouvoir à M. LECUYER), Georgette ROUSSY (pouvoir à M. le MAIRE), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST), Jean-Claude PAGANELLI (pouvoir à Mme BUCHET), Conseillers Municipaux.
En exercice 19	Etaient absents : Martial VANDAMME, Joseph MELE.
Présents 13	
Votants 17	

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

Election d'un membre de la Caisse des Ecoles suite à démission.

Secrétaire de séance : Mme CORNET

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE expose à l'Assemblée que :

Les Caisses des Ecoles visées par le décret du 12 septembre 1960 sont administrées par un comité composé notamment de 4 membres du Conseil Municipal siégeant au sein du Comité. En raison de la démission d'un de ces membres, Mme Adeline COURTOIS, il convient de procéder à son remplacement.

Pour rappel, les membres étaient les suivants :

- Mme Isabelle DUFLOS
- Mme Véronique BUCHET
- Mme Adeline COURTOIS
- Mme Marie-Christine COMONT

M. le MAIRE rappelle que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

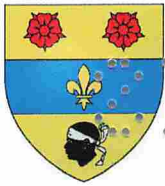
Vu le Code de l'Education,

Transmise le

28 NOV. 2025

Affichée le

28 NOV. 2025



VILLE DE VEMARS

Vu le décret n°60-977 du 12 septembre 1960 modifié relatif aux Caisses des Ecoles,

Vu l'article 17 de la loi du 28 mars 1982 indiquant qu'il est obligatoire d'établir une Caisse des Ecoles dans chaque commune,

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu la délibération n° 32/2020 relative à l'élection des membres de la Caisse des Ecoles,

Vu la délibération n° 24/2021 portant sur l'élection d'un nouveau membre suite à démission,

Vu la délibération n° 46/2024 portant sur l'élection d'un nouveau membre suite à démission,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection d'un nouveau membre, suite à la démission d'un de ses membres au sein du Comité,

Le/les candidat(s) suivant(s) s'étant présenté(s) :

- **Mme Patricia ANDRIANASOLO**

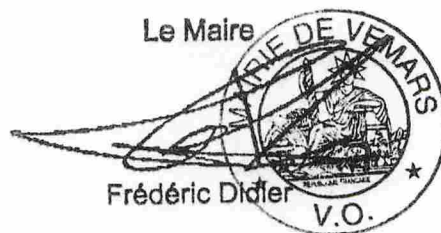
Après avoir procédé à ladite élection à mains levées sur proposition de M. le MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à la majorité pour dont 2 abstentions (Mme NICOLAS et M. GOLETTA)**,

- ✓ **PROCLAME** élue Mme **Patricia ANDRIANASOLO** comme nouveau membre siégeant au sein du Comité de la Caisse des Ecoles,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier
V.O.